



FORCES VIVES RACES LOCALES

RÈGLEMENT – CIRCUIT FERL
APPRENTISSAGE 2 ET 3 ANS
2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1 DÉFINITION	2
1.1 - Objet du circuit	2
1.2 - Structure générale	2
1.3 - Philosophie d'évaluation	2
1.4 - Déroulement	2
ARTICLE 2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	3
ARTICLE 3 PARTICIPANTS	3
ARTICLE 4 TENUE ET MATÉRIEL	3
ARTICLE 5 JURY	4
ARTICLE 6 SANCTIONS	4
ARTICLE 7 VACCINATIONS GRIPPE ÉQUINE (INFLUENZA ÉQUINE) ET RHINOPNEUMONIE	4
ARTICLE 8 CLASSEMENT	5
ARTICLE 9 ÉPREUVE DE DOCILITÉ	5
9.1 - généralités	5
9.2 - Notation	5
9.3 - Le parcours	6
ARTICLE 10 ÉPREUVE D'ADAPTATION	8
10.1 - généralités	8
10.2 - Notation	8
10.3 - Le parcours	8
ARTICLE 11 ÉPREUVE DE LONGUES RÊNES	11
11.1 - généralités	11
11.2 - Notation	11
11.3 - Le parcours	12

ARTICLE 1 DÉFINITION

1.1 – OBJET DU CIRCUIT

Le Circuit FERL Apprentissage 2 ans constitue un dispositif spécifique dédié à la valorisation des jeunes équidés, fondé sur l'observation de leurs qualités comportementales, de leur capacité d'adaptation et de leur aptitude au travail.

Il est destiné notamment à :

- mettre en valeur leurs aptitudes naturelles ;
- apprécier leur comportement et leur potentiel d'évolution ;
- encourager et accompagner leur éducation ;
- préparer leur future orientation et leur valorisation.

Le Circuit FERL Apprentissage 2 ans poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser une progression respectueuse du développement physique et mental de l'animal ;
- promouvoir des pratiques adaptées au bien-être équin ;
- contribuer à une meilleure connaissance des jeunes équidés ;
- accompagner les acteurs de la filière dans la valorisation de leurs chevaux, poneys et ânes.

Ce circuit s'inscrit dans une démarche globale encadrée par la FERL, qui en définit les modalités d'organisation et d'évaluation.

1.2 – STRUCTURE GÉNÉRALE

Le circuit est composé de trois épreuves :

1. Docilité
2. Adaptation
3. Longues rênes

Chaque épreuve vise à évaluer un aspect spécifique du développement du jeune équidé.

1.3 – PHILOSOPHIE D'ÉVALUATION

L'évaluation repose sur :

- une approche éducative,
- l'observation du comportement,
- la qualité de la relation homme/animal,
- la progression dans l'apprentissage.

L'objectif n'est pas la performance mais la compréhension et la coopération.

1.4 – DÉROULEMENT

Les épreuves se déroulent selon un ordre défini par l'organisateur.

Chaque participant doit :

- respecter les horaires,
- prendre connaissance du parcours,
- se présenter dans des conditions conformes au règlement,
- montrer du respect envers l'équidé, le jury et les autres participants.

Toute attitude brutale, dangereuse ou contraire à l'éthique entraînera une élimination immédiate.

ARTICLE 2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont admis à concourir :

- Les chevaux de trait, de territoire, ânes (mâle, femelle ou hongre) inscrits au livre généalogique de la race,
- Les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine ou de la Mule des Pyrénées ou de la Mule Corse (mâle, femelle et hongre),
- aux équidés de races affiliées à la SHF à savoir : Arabe et Demi-Sang, Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français, Selle-Français et Shagya, Connemara (inc. COPB), Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh, ainsi que leurs registres de croisement associés. Pour être reconnu comme inscrit à une race affiliée, l'enregistrement de l'équidé au livre généalogique de la race doit être effectif dans la base de données SIRE au plus tard à la clôture des engagements du concours.
- les équidés âgés de 2 ou 3 ans,
- identifiés conformément à la réglementation en vigueur,
- présentés dans un état sanitaire satisfaisant.

L'organisateur peut restreindre certaines catégories selon les spécificités de l'événement.

De plus, les équidés doivent :

- être en bon état de santé,
- ne présenter aucune boiterie ou blessure,
- être aptes à participer sans risque.

Le jury se réserve le droit de refuser tout animal jugé inapte.

ARTICLE 3 PARTICIPANTS

Les meneurs doivent :

- être titulaires d'une licence fédérale ou d'une assurance responsabilité civile,
- adopter une tenue correcte et sécurisée,
- faire preuve de respect envers l'animal et les officiels,
- pour les mineurs, détenir une autorisation parentale.

L'assistance extérieure est réglementée selon les épreuves.

ARTICLE 4 TENUE ET MATÉRIEL

Le matériel utilisé doit :

- être adapté à la morphologie de l'équidé ;
- assurer son confort et sa sécurité ;
- ne pas limiter ses capacités physiques ou sensorielles.

L'utilisation d'un matériel inadapté est susceptible d'entraîner des pénalités, voire une exclusion.

Les propriétaires veilleront à présenter leurs équidés, les concurrents ainsi que le matériel dans des conditions optimales devant le jury.

Chaque concurrent doit se présenter avec l'ensemble du matériel requis pour chaque épreuve.

Toutes les embouchures sont autorisées ; toutefois, leur usage abusif pourra être sanctionné (par exemple : mors Liverpool utilisé en dernière passe avec une gourmette trop serrée).

Le port de chaussures de sécurité est obligatoire et pourra faire l'objet d'un contrôle par le jury.

ARTICLE 5 JURY

Le jury est composé de membres habilités et inscrits par les OS sur le site de la SHF.

Le chef de piste est désigné par l'organisateur.

Un briefing systématique aura lieu avant les épreuves avec les membres du jury, le chef de piste et les concurrents.

Le temps de reconnaissance du parcours est effectué par les meneurs/cavaliers ainsi que les grooms.

Les éventuelles réclamations doivent être déposées au président de jury, au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats. A l'issue de cette période et en l'absence de réclamation, les résultats seront réputés définitifs.

ARTICLE 6 SANCTIONS

Tout auteur de fraude ou tentative de fraude sur l'origine ou l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu sur le champ par le président de jury des épreuves et du bénéfice auxquels elles donnent éventuellement droit.

ARTICLE 7 VACCINATIONS GRIPPE ÉQUINE (INFLUENZA ÉQUINE) ET RHINOPNEUMONIE

VACCINATION GRIPPE

Le protocole de vaccination contre la grippe équine, tel que défini par la Société Hippique Française, repose sur une primovaccination suivie de rappels réguliers.

La primovaccination comprend deux injections, dont l'intervalle varie de 21 à 60 jours.

Un premier rappel devant être effectué entre 120 et 180 jours après la seconde injection de primovaccination pour les protocoles plus récents.

Les rappels suivants doivent ensuite être réalisés au maximum tous les 12 mois après le dernier rappel.

Enfin, conformément aux consignes sanitaires de l'organisateur de la finale, un rappel datant de moins de 6 mois peut être exigé pour la participation à certaines épreuves.

VACCINATION RHINOPNEUMONIE

La vaccination Rhinopneumonie est à l'appréciation de chaque organisateur selon la situation sanitaire. Son obligation sera précisée par l'organisateur.

En cas de vaccination Rhinopneumonie demandée, le protocole est le suivant :

La primovaccination comprend deux injections, dont l'intervalle varie de 21 à 60 jours.

Un premier rappel devant être effectué entre 120 et 180 jours après la seconde injection de primovaccination pour les protocoles plus récents.

Les rappels suivants doivent être réalisés dans un délai maximal d'un an après le dernier rappel. Il est toutefois conseillé d'effectuer un rappel tous les 6 mois.

Pour les finales, la vaccination rhinopneumonie sera demandée.

Selon les consignes sanitaires de l'organisateur de la finale un rappel de moins de 6 mois peut être demandé.

ARTICLE 8 CLASSEMENT

Le classement des épreuves est établi selon les catégories d'animaux présents (trait, chevaux de territoires, ânes et autres chevaux) en différenciant, le cas échéant, les attelages en simple et en paire.

Pour les mules, le classement de ces dernières est selon la catégorie de la mère.

ARTICLE 9 ÉPREUVE DE DOCILITÉ

9.1 – GÉNÉRALITÉS

L'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides ou au cordeau, par une seule personne, et le traîneau est vide. L'équidé est garni d'un harnais de travail (collier-trait-palonnier). La sous ventrière et les porte-traites sont obligatoires, ainsi qu'un palonnier de 80 cm de large au minimum.

L'ordre de passage sera affiché par l'organisateur.

La reconnaissance du parcours (collective et à pied, avec le président de jury comme seul référent, et lui aussi à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve. L'horaire approximatif sera affiché dans le programme de l'épreuve.

Le meneur et le groom participent à la reconnaissance.

Le meneur ou le groom peuvent installer la chaîne sur la grume avant l'épreuve.

Il faut que les obstacles soient essayés dans leur totalité.

Le parcours comprend 4 à 8 obstacles cités dans le tableau ci-dessous (cf. point 4 « le parcours »), cela au bon vouloir du chef de piste et des matériels qu'il aura à sa disposition. Cette liste est non exhaustive.

9.2 - NOTATION

Chaque atelier est évalué individuellement selon une grille de notation.

Des pénalités sont appliquées notamment pour :

- chaque refus ou défense de l'équidé ;
- toute aide extérieure non autorisée ;
- toute utilisation excessive des aides ;
- toute perte de contrôle de l'équidé ;
- le non-respect du règlement ;
- toute attitude inappropriée du meneur envers son équidé, le jury ou les autres concurrents.

L'élimination est immédiate en cas de comportement dangereux mettant en cause la sécurité des personnes ou des animaux.

Une note d'ensemble est attribuée afin d'apprécier le calme, le respect, la coopération et l'absence de résistance démontrés par l'équidé durant toute l'épreuve.

L'équidé ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur.

9.3 - LE PARCOURS

Le parcours est composé de différents ateliers reproduisant les manipulations habituelles auxquelles un jeune équidé est confronté.

Il comprend notamment :

- monter dans un van ou un camion ;
- descendre du véhicule ;
- rester calme à l'attache pendant l'absence momentanée du meneur ;
- déplacer les hanches de chaque côté ;
- donner successivement les quatre pieds afin de permettre leur nettoyage ;
- accepter le pansage jusqu'au niveau des boulets ;
- accepter la mise en place puis le retrait de l'équipement (tapis, selle, surfaix, sellette...) ;
- effectuer un déplacement en main sur un parcours matérialisé ;
- présenter une attitude calme et coopérative pendant toute la durée de l'épreuve.

Le chef de piste peut adapter l'ordre des ateliers selon les contraintes d'organisation.

TESTS	ELEMENTS DE JUGEMENT	NOTES
Monter dans le van/camion	seul sans hésitation 5 au 2° essai 4	/5
Descendre du van/camion	au 3° essai 3 Points divisés par 2 pour toute aide	/5
Rester calme à l'attache, le meneur s'éloignant hors de la vue équidé attaché uniquement sur licol	5pts pour attitude nerveuse	/10
Céder les hanches de chaque côté	- 2 pts par défense et/ou refus d'obtempérer Pts divisés par 2 pour aide extérieure	/10
Prendre les pieds, curer et tapoter sole & paroi - Pied 1	- 1 pts par défense et/ou refus d'obtempérer pouvant être répété pour un même pied Pts divisés par 2 pour aide extérieure	/5
Prendre les pieds, curer et tapoter sole & paroi - Pied 2		/5
Prendre les pieds, curer et tapoter sole & paroi - Pied 3		/5
Prendre les pieds, curer et tapoter sole & paroi - Pied 4		/5
Panser partout jusqu'au boulet	- 2 pts par défense et/ou refus d'obtempérer cumulable pour chaque partie du corps Pts divisés par 2 pour aide extérieure	/10
Equiper l'équidé (tapis+selle, tapis+surfaix, tapis+sellette, ...) et sangler	- 2 pts par défense pouvant être appliqué plusieurs fois Pts divisés par 2 pour aide extérieure	/10
Marcher en main jusqu'au passage obligatoire et retour	- 1 pt par foulée autre que le pas - 2 pts par défense et/ou refus d'obtempérer Pts divisés par 2 pour aide extérieure	/10
Ré attacher et ôter l'équipement	- 2 pts par défense pouvant être appliqué plusieurs fois Pts divisés par 2 pour aide extérieure	/10
Attitude générale	exemple : 10 pts : couple en totale confiance et sans stress ; 8 pts : couple en confiance, sans stress mais quelques hésitations de l'équidé à faire les exercices demandés ; 6 pts : couple en confiance avec quelques marques de stress ; 4 pts : couple présentant au moins ; 2 réactions de défense ; - 5 pts si présence d'un mors (hors mâle)	/10
ELIMINATION	Attitude dangereuse	
	Plus de 3 tests à 0pt	
TOTAL		

ARTICLE 10 ÉPREUVE D'ADAPTATION

10.1 – GÉNÉRALITÉS

L'épreuve d'Adaptation a pour objectif d'évaluer la capacité de l'équidé à évoluer sereinement dans des situations variées et à s'adapter à différents environnements.

Elle se déroule avec un équidé présenté en main par une seule personne. L'équidé est équipé d'un licol correctement ajusté ou d'un filet simple autorisé par l'organisateur. Les aides artificielles ne sont pas autorisées.

L'ordre de passage est établi et affiché par l'organisateur.

Une reconnaissance collective du parcours, réalisée à pied sous la conduite du Président de Jury, est organisée avant le début de l'épreuve. Le meneur est tenu de reconnaître l'ensemble des dispositifs proposés.

Le parcours comprend plusieurs difficultés choisies par le chef de piste en fonction des installations disponibles. Les obstacles retenus permettent d'évaluer la franchise, le comportement et la capacité d'adaptation de l'équidé. Cette liste n'est pas limitative.

10.2 - NOTATION

L'épreuve donne lieu à l'attribution de points selon une grille de notation spécifique. Les pénalités sont cumulatives.

Des pénalités peuvent notamment être appliquées dans les cas suivants :

- franchissement réalisé après plusieurs tentatives ;
- manifestation de stress ou de défense de l'équidé ;
- refus de franchissement ;
- perte de régularité ou de contrôle ;
- intervention d'une aide extérieure ;
- utilisation excessive ou inappropriée des aides.

L'élimination est immédiate en cas :

- d'aide extérieure non autorisée ;
- d'utilisation abusive des aides ;
- de perte de contrôle de l'équidé ;
- de comportement dangereux de l'équidé ou du meneur ;
- de non-respect du présent règlement ;
- d'attitude inappropriée envers le jury, les organisateurs ou les autres concurrents.

Une note d'attitude générale est attribuée afin d'apprécier la franchise, la disponibilité, la régularité, la capacité d'adaptation et la qualité de la relation entre le meneur et son équidé.

L'équidé ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur de l'épreuve.

10.3 - LE PARCOURS

Le parcours est composé de plusieurs ateliers destinés à évaluer la capacité d'adaptation du jeune équidé face à des situations variées.

Parmi les difficultés pouvant être proposées, le chef de piste sélectionnera tout ou partie des ateliers suivants selon le matériel disponible :

- ouverture et franchissement d'une barrière ;
- reculer en couloir ;
- franchissement de deux obstacles au sol de nature différente ;
- franchissement de deux obstacles par-dessus ;

- passage à travers un dispositif (rideau de rubalise, lanières, branchages...) ;
- deux ateliers sensoriels comportant des éléments visuels ou sonores ;
- évolution sur différents types de sols ou de surfaces.

Le parcours est réalisé exclusivement au pas.

L'écartement des dispositifs, leur ordre d'enchaînement et leur implantation sont laissés à l'appréciation du chef de piste, sous réserve de garantir la sécurité des concurrents et de permettre une évaluation homogène des critères suivants :

- franchise ;
- capacité à suivre les demandes du meneur ;
- gestion des éléments visuels et sonores ;
- adaptation à un environnement inhabituel ;
- régularité et qualité du comportement tout au long de l'épreuve

TESTS	ELEMENTS DE JUGEMENT	NOTES
Barrière	10 pts passage au 1er essai 8 pts passage au 2° essai 6 pts passage au 3° essai Au delà 0 pts - 2 pts si animal en stress - 5 pts si meneur bousculé Pts divisés par 2 si aide extérieure	/10
Reculer	0 si non réalisé - 1 pt par balle ou barre tombée - 2 pts si animal en stress /10 - 5 pts si animal en défense Aide extérieure non autorisée --> 0 pts	/10
Franchissement au sol n°1	10 pts passage au 1er essai 8 pts passage au 2° essai 6 pts passage au 3° essai Au delà 0 pts - 2 pts si animal en stress - 5 pts si meneur bousculé ou animal qui saute (même saut partiel) Pts divisés par 2 si aide extérieure	/10
Franchissement au sol n°2		/10
Franchissement par-dessus n°1		/10
Franchissement par-dessus n°2		/10
Franchissement à travers		/10
Test sensoriel n°1	10 pts passage au 1er essai 8 pts passage au 2° essai 6 pts passage au 3° essai Au delà 0 pts - 2 pts par pied au-delà de la 1ère ligne - 2 pts si animal en stress - 5 pts si meneur bousculé 0 si 2 pieds arrivent au delà de la 2ème ligne Pts divisés par 2 si aide extérieure	/10
Test sensoriel n°2		/10
Attitude générale	Sont jugés : régularité, impulsion, confiance, calme, et capacité d'adaptation à un élément nouveau Pénalités possibles également : - 2 pts par faute de main - 2 pts par "traction" intempestive	/10
TOTAL		

ARTICLE 11 ÉPREUVE DE LONGUES RÊNES

11.1 – GÉNÉRALITÉS

L'épreuve de Longues Rênes a pour objectif d'apprécier la compréhension des aides, la maniabilité et la disponibilité de l'équidé dans le travail aux longues rênes.

Elle permet d'évaluer la qualité de son apprentissage, son équilibre, son écoute ainsi que sa capacité à exécuter des exercices simples avec précision et régularité.

L'épreuve se déroule avec un équidé présenté aux longues rênes par un seul meneur.

L'équidé est équipé d'un harnais ou d'un surfaix adapté au travail aux longues rênes. Le matériel utilisé devra être correctement ajusté, en bon état et conforme aux règles de sécurité.

Le port des gants est obligatoire pour le meneur. Le port d'un casque est fortement recommandé.

L'ordre de passage est établi par l'organisateur.

Une reconnaissance collective du parcours, réalisée à pied sous la conduite du Président de Jury, est organisée avant le début de l'épreuve. Le meneur est tenu de reconnaître l'ensemble des figures et des difficultés proposées.

Le parcours est réalisé exclusivement au pas et comprend plusieurs exercices destinés à apprécier la précision des déplacements ainsi que la qualité de la communication entre le meneur et son équidé.

11.2 – NOTATION

L'épreuve donne lieu à l'attribution de points selon une grille de notation spécifique. Les pénalités sont cumulatives.

Des pénalités peuvent notamment être appliquées dans les cas suivants :

- irrégularité des allures ;
- imprécision dans les trajectoires demandées ;
- rupture d'immobilité lors des arrêts ;
- mauvaise exécution d'une figure ;
- faute de main ou utilisation excessive des aides ;
- manifestations de défense ou de stress de l'équidé ;
- intervention d'une aide extérieure.

L'élimination est immédiate en cas :

- d'aide extérieure non autorisée ;
- d'utilisation abusive des aides ;
- de perte de contrôle de l'équidé ;
- de comportement dangereux de l'équidé ou du meneur ;
- de non-respect du présent règlement ;
- d'attitude inappropriée envers le jury, les organisateurs ou les autres concurrents.

Une note d'attitude générale est attribuée afin d'apprécier la qualité du travail d'ensemble, la régularité des allures, l'écoute de l'équidé, sa disponibilité, sa légèreté dans les réponses ainsi que l'harmonie du couple.

Une appréciation complémentaire pourra être portée sur le potentiel d'avenir de l'équidé, notamment concernant sa sagesse, sa qualité d'écoute et la mécanique de ses allures.

L'équidé ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur de l'épreuve.

11.3 – LE PARCOURS

Le parcours est composé d'une succession de figures techniques permettant d'évaluer la compréhension des aides et la maniabilité de l'équidé.

Il comprend notamment les exercices suivants :

- départ au pas piste à main gauche ;
- arrêt avec immobilité de dix secondes ;
- cercle de dix mètres à main gauche ;
- diagonale avec allongement du pas entre deux portes ;
- cercle de dix mètres à main droite ;
- slalom entre cinq cônes espacés de cinq mètres ;
- doubler dans la longueur et ligne droite d'environ vingt-cinq mètres ;
- arrêt final suivi du salut.

L'ensemble des exercices est réalisé au pas, dans le calme et avec régularité.

Le chef de piste peut adapter l'implantation des figures en fonction des dimensions du terrain tout en conservant les objectifs techniques de l'épreuve.

Le jury appréciera plus particulièrement :

- la qualité des déplacements au pas ;
- la précision des transitions simples ;
- la justesse des changements de direction ;
- le respect des trajectoires (cercles, lignes droites et slalom) ;
- l'écoute et la disponibilité de l'équidé ;
- la régularité des allures ;
- la précision d'exécution ;
- la légèreté et la discrétion des aides utilisées par le meneur.

CRITERES	DETAILS	NOTES
Départ au pas piste à main gauche	- 5 pts par défense (saute de côté, se traverse, se cabre, ..) - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Faire un arrêt de 10 secondes	1 point par seconde d'immobilité, le juge comptera à voix haute - 4 pts pour un arrêt traversé - 5 pts pour défense - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Faire un cercler à main gauche de 10m de diamètre	- 4 pts pour une contre-incurvation marquée et prolongée (par lot de 3 foulées) - 5 pts par défense (saute de côté, se traverse, se cabre, ..) - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Prendre la diagonale et procéder à un allongement au pas entre les 2 portes	- 2 pts par foulée de trot - 2 pts si pas d'allongement visible - 5 pts par défense (saute de côté, se traverse, se cabre ..) - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Faire un cercler à main droite de 10m de diamètre	- 4 pts pour une contre-incurvation marquée et prolongée (par lot de 3 foulées) - 5 pts par défense (saute de côté, se traverse, se cabre, ..) - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Faire un slalom (5 cônes à 5m)	-5 pts par défense (saute de côté, se traverse, se cabre ..) - 2pts par balle renversée - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Doubler et faire une ligne droite de +/- 25m	Plus 6pts pour rectitude Plus 4pts pour régularité de l'allure - 2pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Faire un arrêt final pour salut	- 4 pts pour un arrêt traversé - 5 pts pour défense ou départ anticipé - 2 pts par faute de main ou usage excessif des aides artificielles	/10
Attitude générale	Sont jugés : régularité, impulsion, confiance, calme, capacité d'adaptation à un élément nouveau - 2 pts pour 3 foulées autre que le pas consecutives (hors diagonale d'allongement au pas) - 2 pts par rupture du mouvement en avant (arrêt ou reculer) - 4 pts pour volte ou refus, au delà de la 2eme → élimination	/10
Potentiel d'avenir de l'équidé	Sagesse	/3
	Ecoute	/3
	Mécanique des allures	/4
TOTAL		



FORCES VIVES RACES LOCALES

CONTACT

FERL – ASSOCIATION DE LOI 1901

Fédération des Équidés des Races Locales
Pôle Hippique de Saint-Lô
437, rue du Maréchal Juin
50 000 Saint-Lô
T : 06 12 32 44 83
M: ferl.gestion@gmail.com

Avec le soutien de :

